

RÈGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2018/2019
ADDITIF N° 102

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 29 avril 2019 à 10h00 au 5 mai 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante est détaillée en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 1 participant sera tiré au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et sera déclaré gagnant.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

- **1 lot « 1 séjour VIP pour 2 personnes pour assister au Grand Prix de Pau du 17 au 19 mai 2019 à Pau »** d'une valeur unitaire de 1500 (mille cinq cents) euros

Le séjour comprend :

- Le transport en Train (2^{ème} classe) aller-retour de Paris à Pau pour 2 personnes (départ le vendredi 17 mai 2019 et retour le dimanche 19 mai 2019)
- Les transferts en Navette de la Gare à hôtel puis du circuit à la Gare
- L'hébergement dans un hôtel 4 étoiles pour 2 personnes avec petit déjeuners en chambre double pendant 2 nuits (le 17 et 18 Mai 2019)
- 2 accès VIP durant 2 jours au Grand Prix de Pau avec accès paddocks, places en loge privative (accès à la terrasse panoramique donnant sur le circuit) et 2 déjeuners « WELCOME » hors boissons.
- Samedi 18 mai 2019 : Accès à la grille de départ puis baptême sur le circuit avant la Nocturne à grand spectacle organisée à l'occasion du Championnat de France FFSA-GT. A l'heure de la fermeture du circuit, accès à l'Espace Club du « Village Gourmand » (place Clémenceau)
- Dimanche 19 mai 2019 : Visite privée du PC Course

Les dates du séjour ne pourront en aucun cas être modifiées.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur(s) domicile(s) et la gare de départ.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.